

RCS : COLMAR
Code greffe : 6851

Actes des sociétés, ordonnances rendues en matière de société, actes des personnes physiques

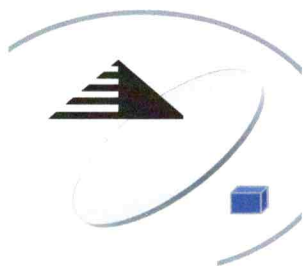
REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

**Le greffier du tribunal de commerce de COLMAR atteste l'exactitude des informations
transmises ci-après**

Nature du document : Actes des sociétés (A)

Numéro de gestion : 2009 B 00799
Numéro SIREN : 518 533 377
Nom ou dénomination : 2MR SOLAR

Ce dépôt a été enregistré le 26/09/2023 sous le numéro de dépôt 5231



Cabinet KLING
Audit légal et contractuel

2MR SOLAR

RCS COLMAR – 518 533 377 (2009B00799)

27 rue de Gaensmatt
68150 OSTHEIM

**RAPPORT
DU COMMISSAIRE A LA
TRANSFORMATION

TRANSFORMATION DE LA SOCIETE
DE S.A.R.L. EN S.A.S.**

**Assemblée Générale Extraordinaire des associés
du 12 octobre 2023**

4 Avenue des Vosges - 67 000 Strasbourg - France - EU
N° Siret : 377 659 065 00025 – APE : 6920Z
Membre de la Compagnie Régionale des Commissaires aux comptes de Colmar
☎ +33 (0) 6 67 200 244 ✉ fidumaudit@gmail.com



Aux associés,

Vous avez à vous prononcer sur une modification de la forme juridique de la société « **SARL 2MR SOLAR** », à savoir sa transformation à compter du 12 octobre 2023 en société par actions simplifiée.

En notre qualité, d'une part, de commissaire aux comptes désigné en application des dispositions de l'article L.223-43 du Code de commerce et, d'autre part, de commissaire à la transformation, désigné en application des dispositions de l'article L.224-3 du même Code par décision unanime des associés en date du 5 juillet 2023, nous avons établi le présent rapport afin :

- de vous présenter notre analyse sur la situation de votre société,
- de vous faire connaître notre appréciation sur la valeur des biens composant l'actif social et, le cas échéant, sur les avantages particuliers stipulés et de nous prononcer, en application des dispositions de l'article R.224-3 du Code de commerce, sur le montant des capitaux propres par rapport au capital social.



Mission du commissaire aux comptes sur la situation de la société

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimées nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette mission.

Ces diligences ont consisté notamment à analyser la situation de la société au regard de caractéristiques financières et d'exploitation.

La synthèse de cette analyse est la suivante.

La société SARL **2MR SOLAR** (518 533 377 00017) est active depuis le 27 novembre 2009, et exerce l'activité de production et vente de tout type d'énergie renouvelable (Code NAF 35.11Z).

Les comptes annuels au 31 décembre 2022 dégagent un résultat positif de 73.936,67 €.

Les associés ont approuvé ces comptes lors de l'assemblée générale du 20 juin 2023, et ont décidé de l'affectation de ce résultat d'une part sur le compte « report à nouveau » à hauteur de 8.997,99 €, dont le solde est en conséquence porté à 2.934,66 €, et d'autre part une distribution de dividendes de 80.000 €.

Aucune distribution de dividendes supplémentaire n'a été décidée depuis cette date.

Les capitaux propres s'élèvent à ce jour à 57.934,66 €.

Les données communiquées au titre de la période de janvier 2023 à juillet 2023 ne conduisent pas à constater une évolution défavorable susceptible de remettre en cause le montant des capitaux propres, compte tenu du résultat provisoire estimé.

Observations au niveau de l'actif.

Il n'y a pas de fonds de commerce inscrit à l'actif.

L'actif immobilisé, qui comprend des installations techniques d'une valeur nette après amortissement de 359.322,87 €.

Les comptes courants d'associés, qui s'élèvent à 137.802,76 €, favorisent le financement de l'exploitation. Les disponibilités s'élèvent à 89.206,26 €.

Observations au niveau du passif.

Le solde de l'emprunt souscrit par la société s'élève à 190.470,36 €.

Nous n'avons pas décelé de passif latent non comptabilisé, ni de dépréciation nécessaire d'un élément de l'actif.

La situation patrimoniale, financière et d'exploitation de la société est satisfaisante, compte tenu des résultats antérieurs, celui anticipé pour 2023.



Mission du commissaire à la transformation

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimées nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette mission.

Ces diligences ont consisté :

- à contrôler par sondages les éléments constitutifs du patrimoine de la société en termes d'existence, d'appartenance et d'évaluation ;
- à vérifier si, compte tenu des événements survenus depuis la date de clôture du dernier exercice, le montant des capitaux propres déterminé selon les mêmes règles et méthodes comptables que celles utilisées pour l'établissement des derniers comptes annuels est au moins égal au montant du capital social.

Il ne nous a été communiqué aucun avantage particulier.

Conclusion

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la valeur des biens composant l'actif social.

Sur la base de nos travaux, nous attestons que le montant des capitaux propres est au moins égal au capital social actuel de 50.000 €.

Strasbourg, le 20 septembre 2023


Jean-Marc KLING
Commissaire aux comptes